



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

Chabrey, le 28 septembre 2022/CK/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 27 septembre 2022

Présidence : M. Christian Kolly

Adoption de l'arrêté d'imposition 2023

- Vu le préavis municipal N° 2022/05
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil Communal décide :

- De maintenir identique pour l'année 2023 le taux du coefficient de l'impôt en vigueur en 2022 à 67% ;
- De reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2022 pour l'année 2023.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :


Christian Kolly



La Secrétaire :


Elisabeth Christinat